

jeunes

L'action publique malgré les jeunes, les politiques de jeunesse en France de 1870 à 2000

Loncle Patricia

Paris : L'Harmattan, collection Logiques politiques, 2003, 337 pages, 27, 45 euros.

Patricia Loncle, docteur en sciences politiques et chercheur au Laboratoire d'analyse des politiques sociales et sanitaires explore dans cet ouvrage une hypothèse fort intéressante concernant les politiques de la jeunesse. La jeunesse ne serait « qu'un mot » selon la formule célèbre de Pierre Bourdieu, autrement dit, elle ne serait pas un objet d'analyse en sciences sociales, et les politiques menées vers cette population seraient impossibles à évaluer, trop soumises aux *a priori* des acteurs sociaux. Pourtant, la jeunesse est un objet constant de préoccupation du politique.

L'auteur nous montre de manière convaincante que cette question est, en effet, devenue une préoccupation politique dès la fin du XIX^e siècle, partagée entre le souci d'inculquer l'esprit national par l'école publique, et la tentative de limitation du pouvoir de l'État sur la jeunesse par des acteurs locaux. De cette époque reste l'idée que la jeunesse doit être avant tout une préoccupation locale.

Plus tard, les acteurs du secteur bénévole vont émerger, après le traumatisme de la guerre, forts du renouveau vers une société où le loisir acquiert un droit de cité. Mais avec la crise économique le pacte tacite entre les mouvements de jeunesse et l'État va se rompre à nouveau et ce dernier va occuper encore la place centrale, comme gestionnaire de la crise de l'emploi. Tendence que la période récente ne fera que confirmer.

Derrière cette histoire se profile un double jeu, de l'État et du local que Patricia Loncle va démêler

grâce à l'observation comparée de deux sites : Lille et Rennes. De cet examen fouillé émerge l'idée qu'il faut accorder une place centrale à l'échelon local, qui par les réseaux qu'il mobilise, donne sa forme aux politiques nationales.

Enfin, y a-t-il des politiques de la jeunesse au même titre qu'il en existe pour d'autres populations (personnes âgées, handicapées...)? La réponse est « non » car les enjeux politiques, économiques et sociaux ne sont pas de même nature. Mais à la réflexion la réponse devient « oui » si l'on fait l'effort avec Patricia Loncle de désigner par politique de la jeunesse, un investissement des hommes politiques vers la transmission de formes de citoyenneté, en changement perpétuel depuis la fin du XIX^e, et qu'il conviendrait maintenant d'étudier du point de vue européen.

Alain Jourdain

jeunes et alcool

Les 13-20 ans et l'alcool en 2001 : comportements et contextes en France

Marie Choquet, Laure Com-Ruelle, Nicole Leymarie

Issy-les-Moulineaux : Éditions Princeps, Institut de recherches scientifiques sur les boissons (Ireb) 126 pages.

La présente enquête, réalisée par l'Ireb, est une enquête « transversale » donnant une description de la consommation à un moment donné. Son originalité réside dans la méthodologie : elle inclut, au sein de l'échantillon interrogé (1 028 adolescents de 13 à 20 ans), des jeunes non scolarisés, elle donne une estimation du volume d'alcool consommé (nombre de verres standard par mois) et

situe l'alcoolisation dans une perspective plus large, incluant le mode de boire, le mode de vie, les opinions et les valeurs. Outre la prévalence de la consommation des jeunes Français par sexe et par âge (deux caractéristiques individuelles déterminantes à l'adolescence), elle permet d'étudier les associations (qui peuvent exister ou non) entre leur consommation d'alcool et des facteurs socio-économiques, scolaires, relationnels, comportementaux et psychologiques. Cette enquête faisant suite à une précédente conduite en 1996, on a pu observer que la consommation d'alcool avait légèrement baissé chez les jeunes. De nombreux graphiques et tableaux illustrent cet ouvrage.



maladies cardio-vasculaires

L'hypertension artérielle

Xavier Girerd

Paris : Éditions Narratives, 2001, 30 pages.

Le Comité français de lutte contre l'hypertension artérielle a sorti une bande dessinée *Tension sous les Tropiques* qui, sous les aspects ludiques d'une histoire, donne des conseils pour améliorer la connaissance du public sur les risques vasculaires et sur les moyens de les enrayer. En annexe, quelques recommandations générales font suite à l'histoire.

Site Internet : www.comitehta.org

Le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie : rapport

On constate que sur les dernières décennies, l'assurance maladie a puissamment contribué au développement du système de santé et à l'égalité des chances dans l'accès aux soins. Mais ce système favorable de prise en charge explique la forte croissance des dépenses de soins et les perspectives de croissance des dépenses constituent un défi majeur : en effet, le niveau de déficit est insupportable et le sera de plus en plus si une réforme n'est pas envisagée (il passerait de 29 milliards d'euros en 2010 à 66 milliards d'euros en 2020). Face à ces contraintes, la conservation d'un système d'assurance maladie solidaire et plus économe en prélèvements obligatoires passe par la conjugaison de trois actions : l'amélioration du fonctionnement du système de soins, l'ajustement des conditions de prise en charge et l'action sur les recettes des régimes de base. Le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie considère qu'une clarification et une meilleure répartition des pouvoirs et des responsabilités entre l'État et les organismes d'assurance maladie serait souhaitable pour le bon fonctionnement du système de soins. Sur la base de l'état des lieux, il propose une hiérarchisation dans les priorités de financement des soins afin d'établir un développement durable s'appuyant sur des choix efficaces et de qualité.

www.sante.gouv.fr

Clôture de l'année européenne des personnes handicapées

Le lundi 15 décembre 2003 a été organisée à l'Unesco, à l'initiative du ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes



handicapées et du secrétariat d'État aux Personnes handicapées et avec le Conseil de l'Europe, la clôture de l'année européenne des personnes handicapées. À cette occasion a été signée une convention entre l'État et la SNCF pour améliorer l'accessibilité des gares et des trains aux personnes handicapées et plusieurs chefs d'entreprises (ACCOR, SNCF, RATP, EDF, Arc International, Air France, France Télévision) ont pris des engagements pour une meilleure accessibilité des personnes handicapées. Si de nombreuses initiatives ont eu lieu en Europe au cours de l'année 2003, une prochaine loi française (prévue pour 2004) vise à confirmer l'intégration des handicapés (5 millions en France) aussi bien dans la vie professionnelle (quota des 6 % des personnes handicapées dans les entreprises) que dans la vie sociale : accessibilité au sens large (transports, culture, loisirs, logements, scolarisation, enseignement, emploi), compensation du handicap (pour répondre au souhait global de non-discrimination) et simplification des institutions (une maison départementale du handicap est prévue pour chaque département, sorte de « guichet unique » pour la personne handicapée).

Une publication du secrétariat d'État aux Personnes handicapées, intitulée *Intégration : l'engagement de tous* rappelle les engagements pour améliorer l'accessibilité des handicapés dans leur vie quotidienne.

Intégration : l'engagement de tous. Secrétariat d'État aux Personnes handicapées, 2003 : l'année européenne des personnes handicapées, 64 pages.
www.handicap.gouv.fr



biovigilance

Organisation de la biovigilance et modification du Code de la santé publique (partie réglementaire)

Décret n° 2003-1206 du 12 décembre 2003, JO du 19 décembre 2003

Un décret insère dans le chapitre Ier du titre Ier du livre II du Code de la santé publique une nouvelle section 3 comportant 7 sous-sections concernant la biovigilance et les dispositions générales s'y rapportant. Pour mémoire, la biovigilance a pour objet la surveillance des inci-

dents et des risques d'incidents relatifs aux éléments et produits du corps humain utilisés à des fins thérapeutiques et aux produits, autres que les médicaments, qui en dérivent, aux dispositifs médicaux les incorporant et aux produits thérapeutiques annexes, ainsi que les effets indésirables résultant de leur utilisation. Le rôle de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé est décrit dans la sous-section 3.

praticiens

Statut des praticiens attachés et praticiens attachés associés

Circulaire de la DHOS/M2/2003/n° 462 du 1^{er} octobre 2003

La direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des soins a publié une circulaire relative à la mise en œuvre du nouveau statut des praticiens attachés et praticiens attachés associés des établissements publics de santé, conformément aux dispositions du décret n° 2003-769 du 1^{er} août 2003. Cette réforme touche plus de 34 000 praticiens.

surdité néonatale

Création d'un groupe de travail sur le dépistage néonatal de la surdité

Arrêté du 19 novembre 2003, JO du 13 décembre 2003

Ce groupe de travail est chargé de déterminer les conditions de mise en place, au plan national, d'un dépistage néonatal de la surdité. En effet, il n'existe actuellement pas en France d'organisation générale permettant de réaliser un dépistage systématique précoce (avant l'âge de six mois) de la surdité.

médicaments vétérinaires

Importations et exportations de médicaments vétérinaires : transposition de directives européennes et modification du Code de la santé publique (deuxième partie : Décrets en Conseil d'État)

Décret n° 2003-1126 du 25 novembre 2003, JO du 27 novembre 2003

Un décret, en date du 25 novembre, précise les conditions dans lesquelles

les aliments médicamenteux doivent être certifiés selon les règles de prescription et de délivrance prévues par le Code de la santé publique (coordonnées du fabricant, composition et nom du produit médicamenteux à usage vétérinaire, coordonnées du destinataire, autorisation de mise sur le marché...). Cela concerne aussi bien l'importation des produits que leur exportation et dans les deux cas un modèle de certificat est fixé par décision du directeur de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments.

médicaments à usage humain

Importations de médicaments à usage humain et modification du Code de la santé publique (deuxième partie : partie réglementaire).

Décret n° 2004-83 du 23 janvier 2004, JO du 27 janvier 2004

Ce texte concerne toute la réglementation et les condi-

tions attachées à l'autorisation d'importation des médicaments à usage humain en vue d'une mise sur le marché en France, y compris l'autorisation de l'importation parallèle d'une spécialité pharmaceutique dans lesquelles cela doit se faire.

Les rubriques *Brèves européennes, Lectures, Lois et réglementation et En ligne* ont été rédigées par Antoinette Desportes-Davonneau, sauf mention spéciale.